



Protection de devis entreprise de construction de piscine

Par alexandreq, le 25/07/2011 à 17:08

Bonjour,
je souhaiterais savoir s'il est possible de protéger un devis, de manière à ce que celui ci ne soit pas utilisé par d'autres entreprises. il s'agit de construction de piscine, incluant des études de design et donc de mise en forme des bassins.
je vous remercie d'avance pour votre aide.
cordialement

Par pat76, le 25/07/2011 à 17:49

Bonjour

En consultant le Code de la Propriété Intellectuelle vous devriez pouvoir trouver un article qui apporteraréponse à votre question.

Voir le Livre V de ce Code:

Les dessins et les modèles articles L 511-1 à L 511-8

Par alexandreq, le 26/07/2011 à 09:35

merci de votre réponse, je vais voir de ce coté.